

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial

Quinzième session

Carthage, Tunisie
9-13 décembre 1991

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : PREPARATION DU
VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DE LA CONVENTION

Lors de sa quatorzième session tenue à Banff en décembre 1990, le Comité du patrimoine mondial a adopté les propositions du Secrétariat pour la célébration, en 1992, du vingtième anniversaire de la Convention, propositions qui portaient sur une évaluation de la mise en oeuvre de la Convention et la préparation d'une stratégie pour l'avenir, d'une part, et sur l'organisation de manifestations promotionnelles, au siège de l'UNESCO et hors siège, d'autre part.

Le présent document fait le point sur la préparation tant de l'évaluation que des événements promotionnels et indique comment il est envisagé de mener les activités dans ces deux domaines en 1992.

I. EVALUATION DE LA CONVENTION ET PREPARATION D'UNE STRATEGIE
POUR LE FUTUR

A. RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES EN 1991

Le Secrétariat a fait appel à un consultant* qui a organisé son travail de la façon suivante:

* M. Beschouch a bien voulu accepter de se charger de cette tâche.

1. Tenue de quatre réunions d'analyse, de réflexion et de prospective:

- a) deux réunions au siège de l'UNESCO, auxquelles ont participé des personnalités ayant, à divers titres et pendant de nombreuses années, été associées à la mise en oeuvre de la Convention du Patrimoine Mondial;
- b) une réunion avec l'ICOMOS et l'ICCROM, au siège de l'ICCROM (à Rome), à laquelle ont participé M. Herb Stovel, Secrétaire Général de l'ICOMOS et M. Jukka Jokilehto, adjoint du Directeur Général de l'ICCROM;
- c) une dernière réunion, au siège de l'UICN (à Gland), avec M. James W. Thorsell, expert principal de l'UICN.

Ces réunions ont permis d'esquisser un bilan global de la mise en oeuvre de la Convention, depuis deux décennies, et de formuler des suggestions pour les actions à venir.

2. En outre, en raison de leur expérience, un certain nombre de membres du Comité ont été également consultés.

3. Enfin, il a été procédé à un examen de la documentation relative à la Convention et à sa mise en oeuvre:

- a) les rapports - du Comité et du Bureau - entre la 1ère et la 14e session,
- b) les différents documents traitant de la mise en place d'une procédure de suivi de l'état de conservation des biens inscrits sur la liste,
- c) les révisions successives des "Orientations",
- d) les rapports sur les activités opérationnelles et promotionnelles entreprises, chaque année, par le Secrétariat,
- e) la situation budgétaire, année par année.

Les membres du Comité voudront bien trouver en annexe la structure du rapport qui sera produit à la lumière de ces différentes consultations; une version préliminaire de ce rapport sera présentée au Comité à Carthage.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les Etats parties à la Convention ont été invités à faire, de leur côté, un bilan de la mise en oeuvre de la Convention au niveau national, bilan qui est indispensable à l'exercice et qui devrait parvenir au Secrétariat avant la fin de l'année 1991.

B. PROPOSITIONS POUR 1992

Le IVème Congrès mondial des Parcs, organisé par l'UICN à Caracas (Venezuela) en février 1992, sera mis à profit pour contribuer à l'évaluation pour la partie naturelle de la Convention. Cet important événement réunira quelque 1 500 participants, dont un très grand nombre de gestionnaires de zones protégées, y compris de sites du patrimoine mondial. Il est proposé d'organiser un atelier d'une journée consacré à la

Convention du patrimoine mondial. Le Secrétariat sera largement présent à ce Congrès, et donc directement responsable de l'atelier sur la Convention. Cet atelier réunira des gestionnaires de sites du patrimoine mondial, des représentants d'organismes de financement (PNUD, Banque mondiale, etc.) et des responsables de programmes d'information et d'éducation du public. La plupart des participants seront déjà présents au Congrès, mais il serait cependant utile de prévoir que le Fonds du patrimoine mondial finance le voyage et le séjour de cinq ou six experts (soit environ 25 000 US\$).

Par ailleurs, une réunion de réflexion sur la gestion des sites naturels en Amérique latine sera organisée au Mexique, à l'invitation de l'Institut d'écologie, à Xalapa, avec l'appui du Secrétariat.

Au cours des premiers mois de l'année 1992, le rapport du consultant devra être complété à la lumière notamment des deux réunions mentionnées ci-dessus. Il devra également être enrichi par la synthèse des rapports nationaux qui seront parvenus au Secrétariat. Il fera, vers le milieu de l'année 1992, l'objet d'une analyse critique de la part d'un certain nombre d'experts qui seront consultés par le Secrétariat, avant d'être finalisé en vue d'être soumis à la session élargie du Comité en décembre 1992.

Le Comité, à sa XIVème session tenue à Banff en 1990, a souligné que l'évaluation ne devrait pas être une fin en soi, mais devrait déboucher sur des propositions concrètes pour la mise en oeuvre de la Convention dans le futur. C'est pourquoi, parallèlement, la rédaction d'un document opérationnel sera entreprise, qui prendra la forme d'une stratégie pour la mise en oeuvre de la Convention dans les dix ans à venir. Un projet sera soumis aux membres du Bureau et à tous les autres membres du Comité qui seront en mesure d'assister à la session du Bureau en juin 1992. Ce document sera ensuite révisé à la lumière de la discussion du Bureau et soumis pour adoption au Comité lors de sa session élargie de décembre 1992.

II. MANIFESTATIONS PROMOTIONNELLES

A. ETAT DE LA PREPARATION DES MANIFESTATIONS AU SIEGE DE L'UNESCO

Les Etats parties ont reçu au mois d'avril dernier une circulaire les invitant à faire part au Secrétariat de la contribution qu'ils envisagent d'apporter aux activités prévues, sous forme de prêt de matériel pour l'exposition, d'organisation de journées ou de semaines nationales, de Conférences, de projection de films, etc.

Des contacts ont par ailleurs été pris avec bon nombre de délégations permanentes auprès de l'UNESCO et les pays

suivants ont indiqué qu'ils feraient parvenir à l'UNESCO des maquettes de taille importante illustrant un site du patrimoine mondial: Allemagne, Chine, Egypte, Ethiopie, Hongrie, Mexique, Oman, Royaume-Uni, Sénégal, Yemen, Yougoslavie. Par ailleurs, ont fait part de leur souhait de participer à l'exposition par l'envoi de matériel ou de photographies l'Australie, le Canada, Chypre, l'Espagne, la France, la Grèce, la Libye, la Nouvelle Zélande, la Syrie, et la Tanzanie.

Il a bien entendu été précisé que seuls les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial devraient faire l'objet de présentation pour l'exposition générale, les pays restant libres de montrer leur patrimoine national au cours des journées ou semaines qu'ils organiseront. Les pays suivants ont, à ce jour, fait part de leur intention d'organiser une journée ou semaine nationale: Allemagne, Bulgarie, Chine, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Sénégal.

Les premiers mois de l'année 1992 vont être consacrés à l'organisation de l'exposition et à la préparation des journées ou semaines nationales. Les pays qui souhaitent participer à l'un ou l'autre des événements devront le faire savoir le plus vite possible au Secrétariat qui, de son côté, envisage une relance systématique des Etats parties à la Convention courant janvier. L'envoi de matériel photographique et de films sur les sites du patrimoine mondial sera en particulier recherché.

Il est prévu que les manifestations au Siège débutent par une soirée de Gala, le 10 ou le 11 juillet 1992. L'organisation de cette soirée est en cours.

L'Office d'Information du Public de l'UNESCO s'efforcera de faire une large publicité à ces différents événements, que les Délégations permanentes auprès de l'UNESCO devront également contribuer à faire connaître.

B. MANIFESTATIONS HORS SIEGE

Outre les manifestations au Siège, le Comité a souhaité que les Etats parties soient encouragés à organiser des événements nationaux destinés à promouvoir la Convention dans leur pays. L'organisation d'une réunion au Mexique a déjà été mentionnée ci-dessus. Le Secrétariat a également été informé que les autorités d'Indonésie organiseraient, en mars 1992, une grande exposition et un séminaire national, regroupant une cinquantaine de responsables en matière de patrimoine naturel et culturel.

Le Secrétariat, de son côté, organisera, comme il avait été indiqué à la dernière session du Comité, un séminaire par région, largement ouvert à la presse, afin de contribuer à faire mieux connaître la Convention et ses objectifs.

Ces séminaires se tiendront sur des sites du patrimoine mondial, et devront montrer des réalisations concrètes qui soient le résultat soit de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, soit d'une Campagne internationale de sauvegarde de l'UNESCO. Les Bureaux régionaux de l'UNESCO seront chargés de ces séminaires qui bénéficieront d'un soutien financier du budget régulier de l'UNESCO, adopté par la Conférence générale qui vient de se tenir.

En outre, il est prévu que chaque séminaire, qui réunira un nombre limité de spécialistes, porte sur un thème particulier, ayant trait à la conservation du patrimoine et plus spécifique à la région, afin que les débats puissent venir enrichir la réflexion d'ensemble qui est menée sur la Convention.

Bien que la préparation de ces séminaires soit peu avancée, puisqu'il était nécessaire d'attendre les résultats de la Conférence générale de l'UNESCO pour être assuré de disposer d'un appui du budget régulier de l'UNESCO, les propositions suivantes peuvent dorénavant et déjà être faites:

Pour la région Afrique, le séminaire devrait avoir pour objet de démontrer comment les zones protégées contribuent au développement régional durable. Plusieurs projets tendant à cet objectif ont reçu un appui du Fonds du patrimoine mondial et le séminaire pourrait être organisé en Tanzanie ou au Zimbabwe. L'UICN devrait bien entendu être associée à la préparation de ce séminaire.

En Europe, il s'agirait, en organisant un séminaire à Venise, de faire connaître le travail accompli dans le cadre de la Campagne internationale de sauvegarde, tout en évoquant les problèmes que posent la conservation du patrimoine culturel vis-à-vis du développement industriel et de la pollution.

La question des rapports entre tourisme et patrimoine mondial serait évoquée en Asie au cours d'un séminaire régional qui prolongerait l'atelier qui sera organisé par les autorités d'Indonésie; un site à haute fréquentation touristique comme Borobudur pourra être montré comme étude de cas. Le séminaire pourra en outre s'appuyer sur les premiers résultats d'un projet national sur le tourisme culturel financé par le PNUD et mis en oeuvre par l'UNESCO.

Pour ce qui est de la région des Etats arabes, le séminaire réunirait, à propos de la gestion des centres historiques dans le contexte du développement urbain, des responsables de différents projets entrepris ces dernières années. Il serait organisé à Fès, afin de mettre en évidence la problématique et les solutions envisagées dans le cadre de sa sauvegarde.

Pour la région Amérique latine et Caraïbes, la ville de Quito accueillera un séminaire sur le thème "réhabilitation des villes historiques: environnement et pauvreté urbaine", en

illustrant les solutions originales en matière de financement qui ont permis les nombreux travaux de restauration de cette ville. Les journalistes qui participeront au séminaire seront ensuite accueillis pour une courte visite des Galapagos, où la contribution du Fonds du patrimoine mondial a permis l'élaboration d'un plan d'ensemble à long terme pour la gestion et la conservation du site.

Les dates des séminaires s'échelonneront tout au long de l'année 1992. La presse locale devra être largement présente, mais un nombre restreint de journalistes de la presse internationale devrait si possible assister à chacun des séminaires, de façon à se faire l'écho des efforts menés dans le cadre de la Convention de façon périodique en 1992.

En outre, une information sur la Convention sera fournie aux participants à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui se tiendra au Brésil en juin 1992.

Le Secretariat espère que des activités additionnelles seront organisées par les Etats partis pour mettre en relief le travail accompli dans la mise en oeuvre de la Convention et de ses objectifs.

ANNEXE

CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

Eléments du rapport préliminaire d'EVALUATION

(1972-1992)

Document provisoire
soumis
à la quinzième session du Comité

(Carthage - 9/13 décembre 1991)

I. La Convention et ses objectifs. Rappel analytique

1. Conformément aux vœux de ses auteurs, et dans l'esprit de l'Acte constitutif de l'UNESCO, la Convention tend, avant tout, à l'universalité à travers le temps, se fonde sur la diversité, s'exerce dans le double cadre bio-géographique et anthropologique.

Ses objectifs étaient, au départ, de quatre ordres:

a) scientifique:

- identifications des biens
- analyse de l'évolution, à travers le temps, des sites ou des biens
- mise en évidence des valeurs spécifiques des sites ou des biens et leur interprétations.
- description de l'état actuel des biens

b) technique

- maintien de ces valeurs spécifiques
- renforcement des structures de conservation nationales et/ou locales
- mise en place de mécanismes et outils d'intervention en vue de la protection.

c) social

- intégration du patrimoine dans le processus de développement
- réalisation de programmes éducatifs relatifs au patrimoine
- diffusion de l'information sur les valeurs attachées aux sites et aux biens
- ouverture plus large sur le monde.
- exigence d'un message pour l'avenir

d) politique

- développement de la coopération internationale
- mise en place d'un système de solidarité internationale en matière de conservation
- prise en compte de la solidarité entre les générations
- renforcement du rôle des O.N.G. et des organismes spécialisés en matière de protection de la nature et de sauvegarde de l'héritage culturel.

2. Le renforcement des activités du Comité et de l'action du Secrétariat ont légitimé un 5^e objectif d'ordre éthique:

- prise de conscience plus aigüe de l'interdépendance entre la culture et la nature
- nécessité absolue de considérer la défense et illustration de la mémoire de l'humanité comme partie intégrante de la pensée et de l'action relatives à l'avenir.

3. En conclusion, deux décennies d'actes de sauvegarde et de promotion du patrimoine, dans le monde, ont abouti à imposer la nouvelle philosophie du patrimoine inhérente à la Convention. Cette situation ne manquera pas d'influer sur les modalités de l'action, dans le futur.

II. La mise en oeuvre de la Convention. Bilan global

4. Il s'avère éclairant d'établir une comparaison quantitative entre le nombre de sites examinés (culturels, naturels, mixtes) et le nombre de sites inscrits (même répartition).

De la sorte, l'on pourra réfléchir, en vue de programmer l'activité du Comité dans les années à venir, sur le rythme annuel d'inscription. Mais, surtout, il apparaîtra que l'activité d'inscription des biens se fonde, de plus en plus, sur une vision globale du patrimoine et un travail de sélection qualitative qui s'avère, progressivement plus rigoureux.

5. De même, la tendance à l'universalité (spatiale et chronologique) pourra être mieux appréciée à la lumière d'un tableau récapitulatif et synoptique:

Régions bio-géographiques

Cultures et Civilisations

(Ecosystèmes)

(Répartition chrono-culturelle)

en attendant que l'Etude globale approfondisse l'analyse et propose des conclusions.

6. La Convention a, désormais, une histoire qu'il y a lieu de retracer et d'apprécier à la lumière de la réflexion menée tant par le Secrétariat que par le Comité (en particulier, les Groupes de travail constitués sur la demande du Comité). Cette réflexion a fait évoluer les approches et est à l'origine de révisions successives des procédures, notamment des "Orientations pour la mise en oeuvre de la Convention", et de l'élaboration d'un critère nouveau, pouvant s'appliquer aux paysages culturels.

7. Le bilan d'ensemble inclut, également, dans leur diversité, les activités prises par le Comité ou son Président:

* Assistance préparatoire)	N.B. : En ce domaine, les tableaux récapitulatifs doivent servir de base à une analyse critique.
* Assistance d'urgence)	
* Coopération technique)	
)	
* Soutien au programme)	

8. Pour finir, on envisagera les activités promotionnelles dont l'analyse permettra d'évaluer l'impact de la Convention sur l'opinion publique

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| * Publications | * Expositions |
| * Documentation audio-
visuelle | * Emblème du Patrimoine
Mondial |

III. La mise en oeuvre de la Convention. Evaluation de la méthodologie d'intervention.

9. C'est une évidence d'affirmer que la Convention serait restée lettre-morte, sans la mise en place de trois activités essentielles:

- a) évaluation par les O.N.G. des sites ou biens proposés à l'inscription sur la Liste;
- b) établissement de rapports sur le suivi de l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste;
- c) gestion du Fonds du Patrimoine Mondial.

Ces activités sont l'apanage de:

l'ICOMOS	et du Secrétariat (Division du Patrimoine
l'U.I.C.N	Physique de Division des Sciences
	Ecologiques)

NB. Le PNUD participe également à ces activités.

Outre ces activités, l'évaluation concerne aussi les domaines de la formation (ICCROM, en particulier) et de la promotion (Secrétariat).

10. Elle doit également s'étendre à l'ensemble des intervenants, notamment les Etats Parties à la Convention, pour lesquels on constate, parfois, des insuffisances préjudiciables à la gestion des biens culturels et/ou naturels et, hélas! aussi quelques négligences consécutives à une interprétation incertaine ou erronée des objectifs de la Convention.

IV La mise en oeuvre de la Convention. Bilan critique

15. Le bilan des deux décennies écoulées s'avère largement positif.

16. Sur le plan des activités, les aspects positifs concernent trois grands domaines:

- * conservation
- * coopération
- * information

17. Sur le plan intellectuel, un grand progrès est enregistré, en particulier dans les pays en développement :

- * les biens culturels relèvent moins, désormais, d'une

approche archéologique que d'une démarche fondée sur l'idée du patrimoine.

* les biens naturels relèvent, pour leur part, d'un système de l'environnement.

14. Cependant l'évaluation a dégagé aussi des insuffisances.

15. Elles sont d'abord d'ordre structurel:

a) **LES ETATS-PARTIES**

à la Convention n'ont pas, pour la plupart d'entre eux, suffisamment des ressources humaines et matérielles ni/ou les mécanismes prévus par la Convention (par exemple, les Associations de soutien à l'action de préservation du patrimoine, les activités promotionnelles, les législations spécifiques ou les séminaires de réflexion, etc).

b) **LE COMITE**

n'est pas encore parvenu à mettre en place un système global de nature à assurer le suivi de l'état de conservation des biens, en liaison constante avec les Etats-Parties et disposant d'informations périodiques, rapides et à jour.

c) **L'ICOMOS**

n'a pas encore le caractère d'universalité qui puisse lui permettre d'assumer sa mission, en toute circonstance et avec le maximum d'efficacité. De plus des disparités persistent, sur le plan de l'action et des compétences, entre les divers comités nationaux de l'ICOMOS. Enfin les ressources dont dispose l'ICOMOS ne sont pas proportionnelles aux grandes tâches qui lui incombent pour la mise en oeuvre de la Convention.

d) **L'UICN**

parce qu'elle dispose de multiples liens avec des organismes nationaux et internationaux en charge de la conservation de la nature, est en butte à moins de difficultés que l'ICOMOS. Mais sa capacité d'action reste plus limitée dans le domaine du suivi et, surtout, pour ce qui concerne les plans de gestion.

e) **LE SECRETARIAT**

a vu sa charge augmenter sans cesse. Il ne dispose, pour faire face au succès que rencontre la mise en oeuvre de la Convention, ni de crédits ni de personnels suffisants.

f) LE FONDS DU PATRIMOINE

devrait disposer d'un accroissement continu et surtout proportionnel à l'augmentation accrue des charges. Son impact (au plan social et économique) reste limité.

16. De façon générale, l'on remarque que pour la mise en oeuvre de la Convention, le travail se limite au Comité, au Secrétariat et aux spécialistes. Il n'y a pas encore de généralisation des politiques nationales de gestion du patrimoine mondial.

17. Il est une autre insuffisance à relever qui est d'ordre intellectuel:

- a) la dimension de la recherche n'est pas encore étendue à l'ensemble des Etats-Parties;
- b) le concept de "patrimoine physique" reste, souvent, étranger à celui de "système de l'environnement" dans sa globalité. Cela risque de rendre antinomiques les approches culture/nature et d'aggraver, au sein de la convention, les déséquilibres;
- c) si l'on parle, de plus en plus, d'une "politique du patrimoine", il n'y a pas encore de conscience aiguë de ce que devrait être une "éthique du patrimoine".
- d) le contenu des activités promotionnelles (éducation, information, participation sociale) n'a pas encore fait l'objet dans la plupart des cas d'une réflexion qui mette les méthodes employées et les programmes proposés au diapason de l'évolution de la mise en oeuvre de la Convention.

18. Enfin, une question fondamentale reste posée qui engage réellement l'avenir de la Convention. Si cette Convention a contribué, en grande part, à faire de la **préservation du patrimoine**, pour chaque pays et sur le plan international, une priorité, son processus de mise en oeuvre se heurte, assez souvent, aux implications de l'effort de développement. C'est ainsi que, malgré l'attachement déclaré à la conservation de leur mémoire, certains pays font, à l'heure du choix, pencher la balance en faveur :

- * de l'industrialisation
- * des travaux publics d'infrastructure
- ou * des aménagements touristiques

alors qu'il est souvent possible d'avoir recours à des méthodes d'aménagement ou des plans de gestion qui concilient les deux nécessités, sans pour autant menacer l'intégrité des sites et des biens dont ils ont proposé l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.